

FRANCE-MONDE

Élection présidentielle 2022

Modifier la durée légale du travail ?

Le débat sur les 35 heures, qui a dominé la vie politique française, semble avoir disparu. C'est que la loi est devenue facilement contournable, et que la question de la durée du travail ne se pose plus de la même manière qu'en 1998, année du vote de la loi.

Qui parle encore des 35 heures dans cette campagne ? Personne, ou presque. Ce n'est pas que la durée hebdomadaire du travail ne soit plus un sujet, mais la manière de le poser a changé.

Globalement, la gauche veut la maintenir ou la diminuer, la droite veut l'augmenter sans supprimer la loi sur les 35 heures votée en 1998, il y a bientôt 25 ans. La gauche, au nom des employés, tout en vantant la productivité d'un salarié travaillant moins longtemps. La droite, au nom de la compétitivité des entreprises, tout en soulignant la dignité du travail.

C'est que la règle est de moins en moins contraignante. Rappelons qu'elle n'inter-

55,2 %
C'est le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans en France. Ce nombre est l'un des plus bas d'Europe. Dans la zone euro, la moyenne est de 59,8 %, selon Eurostat.

dit pas de travailler davantage, elle impose juste de payer plus cher ces heures supplémentaires - avec des bornes supérieures : 10 heures par jour (sauf dérogation) et 48 heures sur une semaine (44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives).

C'est donc par le biais du coût du travail que la loi est d'abord contournée. En 2007, Nicolas Sarkozy réduisit les cotisations et supprime l'impôt sur les heures supplémentaires. En 2012, François Hollande rétablit cet impôt, avant qu'Emmanuel Macron ne le supprime à nouveau en

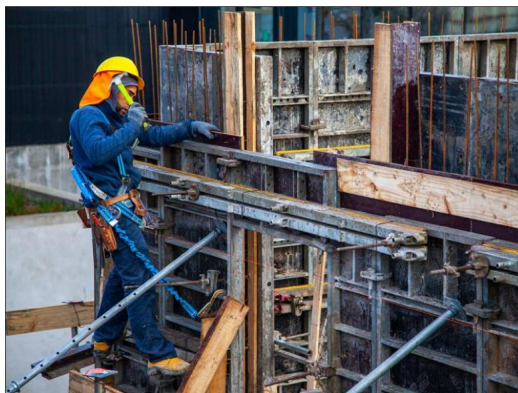
2019. Et c'est toujours ce levier qu'actionnent les candidats souhaitant aller plus loin dans l'assouplissement.

Sur la semaine et sur la vie

Un autre levier est apparu, le compte épargne-temps. Pour plusieurs candidats, il doit ouvrir la possibilité « d'épargner » des jours de RTT travaillés, afin de les prendre plus tard ou de les racheter - faisant sauter cette composante essentielle des 35 heures.

N'oublions pas, dans le processus d'assouplissement des 35 heures, le développement du forfait-jour. D'abord conçu pour les cadres, il concerne maintenant près de 15 % des salariés à temps complet, censés ne plus compter leurs heures.

Bref, la loi et la pratique coïncident de moins en moins, et la latitude d'application des entreprises n'a cessé de croître. Et c'est d'ailleurs par la négociation, non par la loi (qui se contenterait de fixer le cadre) que l'écologiste Yannick Jadot



En France, la durée moyenne du travail des salariés est inférieure à la moyenne européenne. Photo Pixabay

permettre le passage aux 32 heures. Le slogan « travailler plus longtemps » demeure cependant, mais avec une autre signification : la durée n'est plus celle de la semaine, mais de la vie. Plus longtemps, c'est d'abord plus

agréable - on retrouve là le débat des retraites. La France est l'un des pays d'Europe dont le taux d'emploi des 55-64 ans est le plus bas : 55,2 % contre 59,8 % dans la zone euro, selon Eurostat, en raison d'un âge de départ à la retraite

plus avancé et d'une réticence des entreprises à conserver les travailleurs âgés.

Plus longtemps, ce peut être aussi plus jeune. La France fait là aussi moins bien, avec 29,9 % des 15-24 ans en emploi (ou en recherche d'em-

ploi) contre 33,4 % dans la zone euro. Là encore, la responsabilité est partagée entre une culture française (encouragée par les gouvernements) du diplôme le plus élevé possible, et la volonté des entreprises de n'embaucher que des jeunes prêts à l'emploi.

Vous avez dit « travail » ?

Le sujet de l'emploi des jeunes devrait monter au fil des ans. Antoine Foucher, ancien conseiller du ministre du Travail sous le gouvernement d'Édouard Philippe et président du cabinet Quintet, propose ainsi un bonus de formation pour les jeunes entrant sur le marché du travail juste après le bac.

La durée du temps de travail pose enfin la question : qu'est-ce que le travail ? Le président de Rexecode Michel Didier le souligne : à l'heure du télétravail, mais aussi du smartphone qui rend le salarié joignable à toute heure, que veut dire « être à la disposition de son employeur » - et comment le mesurer ?

Dossier réalisé par **FRANÇOIS BROCHET**

CE QU'EN DISENT LES SPÉCIALISTES

« Au détriment du pouvoir d'achat »

Mathieu Plane Directeur adjoint de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)



Photo DR

Faut-il modifier la durée du travail ?

« Je pense que non. La durée légale est de 35 heures, mais rien n'empêche de travailler plus longtemps : une personne à temps complet en France travaille en moyenne 39,1 heures. C'est plus bas que la moyenne européenne. Mais la France présente des caractéristiques particulières : moins de salariés à temps partiel, mais qui travaillent plus longtemps, et des travailleurs indépendants qui travaillent plus. Si l'on prend donc en compte l'ensemble du marché du travail, la durée du travail d'un Français est dans la moyenne européenne. Plus longue qu'en Allemagne, au Danemark et surtout aux Pays-Bas, qui ont beaucoup de temps partiels, moins qu'en Grèce, Roumanie, Bulgarie... »

Cela montre que la durée du travail élevée n'est pas un gage d'efficacité et de productivité. Et si on modifiait la durée légale, cela voudrait dire majorer moins, ou plus du tout, les heures supplémentaires : ce serait une mesure pour la compétitivité des entreprises au détriment du pouvoir d'achat des salariés, qui semble la vraie priorité de cette campagne présidentielle. Au-delà de cette approche structurelle, il faut savoir tenir compte de la conjoncture. On voit que pendant la crise du Covid, un des moyens de préserver l'emploi a été le chômage partiel, qui est une forme de réduction du temps de travail. Et quand l'activité reprend fortement, la durée du travail augmente, avec des gens qui font des heures supplémentaires. Un dernier point sur la durée tout au long de la vie : on a tendance en France à entrer plus tard et sortir un peu plus tôt du marché du travail. »

« Les règles ont été pas mal assouplies »

Michel Didier Président de l'institut d'études économiques privé Rexecode



Photo David Maurer

Faut-il modifier la durée du travail ?

« Quand on la mesure correctement, comme le fait Eurostat, on constate que la durée annuelle effective du travail des salariés à temps complet est en France la plus faible de toute l'Europe. Il faut rappeler ici que l'appareil juridique ne fixe pas la durée légale, en dehors du maximum de 48 heures par semaine, il dit à partir de quel nombre d'heures travaillées on entre dans des heures supplémentaires qui doivent être payées en plus. On peut aussi regarder la durée du travail sur l'ensemble de la vie, et c'est là le sujet des retraites. Le débat actuel a tendance à mêler un peu les deux sujets, durée annuelle et durée au long de la vie. À l'évidence, il va falloir reformer les retraites pour travailler plus longtemps : économiquement, travailler plus longtemps quand on vit plus longtemps est logique. »

Et sur la durée hebdomadaire ?

« L'urgence aujourd'hui me paraît plus de se poser des questions sur la durée hebdomadaire qu'annuelle : les règles ont été pas mal assouplies, les entreprises sont prêtes à payer des heures supplémentaires en partie détaxées, les cotisations sociales ont été allégées... De plus, le développement du travail à distance complique le problème : la durée du travail est définie par le nombre d'heures pendant lesquelles le salarié est à la disposition de l'employeur, « sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles ». Avec le travail à distance, cette règle devient floue... La notion de « durée du travail » est donc à reconstruire. »

CE QU'EN PENSENT NOS GRANDS TÉMOINS

« Les 35 h ont été un désastre économique »



Photo DR

« La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps complet était en France de 1 680 h en 2019, contre 1 955 h 20 ans plus tôt. Il s'agit de la durée la plus faible de l'UE après la Suède. La France reste très en deca de la moyenne européenne (1 846 h). Une augmentation du temps de travail permettrait aux salariés qui le souhaitent d'augmenter leurs revenus, donc leur pouvoir d'achat, aux entreprises d'améliorer leur compétitivité et à l'État d'encaisser les fruits de la croissance. Le passage aux 35 h a été un bonheur politique, mais un désastre économique. Le partage du temps de travail reste un concept théorique difficilement applicable en pratique. Les 35 h n'ont pas été positives pour l'économie française. La réduction du temps de travail a contribué à dégrader notre compétitivité et, dans le même temps, le pays n'a pas suffisamment investi dans l'innovation. »

« Il faut de la souplesse »



DR

« Pour moi et dans tous les cas, il ne faut pas réduire le temps légal de travail en France et revenir sur les 35 heures. D'abord et avant tout, parce que le temps de travail participe tout de même de la productivité française et travailler 35 heures par semaine me semble être un minimum. En revanche, il faudrait peut-être se montrer moins rigide et laisser plus de liberté d'organisation aux entreprises du secteur privé et aussi à la fonction publique pour que l'efficacité du travail soit maximale. Les adaptations pourraient être pensées au niveau du secteur d'activité, de l'entreprise ou du salarié lui-même, même si c'est plus complexe à mettre en œuvre. Il y a tellement de métiers et de conditions de travail différentes qu'un seul modèle horaire ne peut pas s'appliquer uniformément pour tous les travailleurs. Il faut de la souplesse. »

« Les 35 h, simplement un concept »



DR

« On est un des pays où cette question revient le plus fréquemment. Cela semble une préoccupation importante, du moins pour nombre de candidats à la présidentielle. Pour moi, les 35 h, c'est simplement un concept. En tant qu'indépendant, je travaille au moins 45 h par semaine. Notre marché de l'emploi recouvre des réalités contrastées avec des gens qui travaillent beaucoup plus que les 35 h légales et quelques-uns qui travaillent un peu moins. J'ai du mal à concevoir que le temps de travail de chaque secteur économique puisse être réglé par la même horloge. Cela ne tient pas compte des réalités variées de l'économie du pays. Certains candidats plaident pour une semaine de 32 h car ils estiment que ce serait générateur d'emplois... Je pense qu'elle peut sembler attractive pour des gens souhaitant disposer de davantage de temps libre mais elle me paraît peu rationnelle économiquement parlant. »

« Il n'y a pas de réponse unique »



DR

« Il n'y a pas de réponse unique. Il y a une polarisation pour le temps de travail sur la semaine. Nous sommes passés de 40 à 39 puis à 35 h. Lorsque j'étais directeur d'hôpital, j'ai constaté une désorganisation pour les équipes soignantes lors de l'instauration des 35 h. Je pense que la réduction doit être combinée à l'aménagement du temps de travail. Après un certain âge, les semaines pourraient ainsi être allongées. Les salariés pourraient aussi disposer, à un moment donné, de quelques mois ou d'une année sabbatique pour se former ou faire autre chose. Je ne suis pas opposé à l'allongement de la durée du travail pour compenser cette baisse, mais il faut aussi tenir compte de la particularité des professions. La durée du travail, pour ainsi dire différenciée selon la difficulté des métiers. Lorsque j'exerçais à l'hôpital, je travaillais plus d'heures que les infirmières mais j'avais l'impression d'être moins fatigué. »

Dans l'hôtellerie et la restauration, la « grande démission »

« Cherche serveur » : l'affiche est partout sur les vitrines des cafés-restaurants, et reste souvent sans réponse. En un an, les hôtels et restaurants ont vu partir 237 000 salariés. Sous pression du gouvernement, leurs organisations professionnelles ont accepté de négocier une hausse substantielle des salaires, mais ça n'a pas suffi : à l'origine de nombre de ces départs, un ras-le-bol des conditions de travail, notamment des horaires. Une seconde négociation a donc été lancée, qui envisage par exemple de ménager un week-end obligatoire de repos par mois.

43 % des employés prêts à partir
Ce mouvement de démissions est apparu avec la crise du Covid. Beaucoup de salariés, soudain payés durant des semaines à ne rien faire grâce

au chômage partiel, se sont interrogés sur leur travail. Et la reprise a été dure, très dure... Aux États-Unis, la conséquence a été dévastatrice : 4,5 millions de personnes ont quitté leur emploi en novembre 2021, et encore 4,5 millions en décembre. Sur Twitter, les hashtag #jequitte mon emploi) sont devenus viraux, imposant l'appellation « the Big Quit », ou la Grande Démission. Le phénomène apparaît durable. Une étude menée par Microsoft dans une trentaine de pays trouve 43 % des employés susceptibles de changer d'emploi cette année. En France, le ministère du Travail (Dares) pointait en juillet 2021 une hausse de près de 20 % des démissions par rapport à juillet 2019. « Les candidats sont devenus plus exigeants en termes de condition de travail », commente le ministre.

ET LES CANDIDATS

- **Yannick Jadot** (écologiste) propose une convention citoyenne sur le temps de travail pour préparer la négociation interprofessionnelle sur la mise en œuvre de la semaine de quatre jours, soit 32 heures par semaine.
- **Marine Le Pen** (RN) n'a pas de mesure spécifique sur les temps de travail. Elle propose un complément de salaire de 200 à 300 euros pour les jeunes qui travaillent durant leurs études et valident leurs examens.
- **Emmanuel Macron** (LREM) veut étendre le « compte épargne temps », qui permet de mettre de côté les RTT travaillés, à toutes les entreprises. Ce CET serait transportable d'une entreprise à l'autre, et transformable en argent à tout moment.
- **Jean-Luc Mélenchon** (Union populaire

- réclame l'application réelle des 35 h, en majorant les heures supplémentaires. Il souhaite généraliser la sixième semaine de congés payés et allonger la durée des congés parentaux.
- **Valérie Pécresse** (LR) veut encourager les cadres d'entreprise sur la flexibilité du temps de travail, avec possibilité de référendum en l'absence d'accord, pour sortir des 35 h. Et détaxifier les heures supplémentaires sans restriction ni plafond.
- **Eric Zemmour** (Reconquête!) veut élargir totalement d'impôts et de charges sociales les retraités volontaires. Il met en place un index senior, sur le modèle de l'index égalité femmes-hommes, afin d'encourager les entreprises à maintenir les seniors dans l'emploi.

38030 - V1